



245, rue Soumande #290  
Québec (Qc) G1M 3H6  
Tél: 418-614-2495  
Fax: 418-614-1541

Avril 2020  
Volume 43  
Rédaction: Bruno Dion et  
Jacques Beaudoin



# FROHQC-Info

## UN RÉSEAU À LA HAUTEUR DES DÉFIS

C'est toujours en temps de crise que l'on peut voir l'état réel d'un réseau. Or, dans cette période de bouleversements intenses et rapides, la plupart des conseils d'administration et des directions des organismes ont bien réagi.

Il s'agit à la fois de protéger les locataires les plus vulnérables, âgés et malades chroniques, y compris par la mise en place de mesures qui réduisent les libertés individuelles.

L'information est essentielle pour expliquer clairement aux locataires les raisons des restrictions imposées à toute la population.

À la Fédération, nous allons poursuivre le soutien aux groupes et nos réunions de coordination avec le MSSS et la SHQ au plan régional. Au plan national, nous faisons les représentations pour que l'impact financier et organisationnel de la pandémie sur les OBNL en habitation soit reconnu et compensé.

Pour les informations essentielles :  
<https://rgoh.com/>

<http://www.habitation.gouv.qc.ca>

<https://www.msss.gouv.qc.ca>

<https://www.inspq.qc.ca/>



### Dans ce numéro

La Fédération reste ouverte.....	2
Réparations et urgences.....	3
Des idées en temps de crise.....	3
Les mesures du Canada.....	4
Les mesures du Québec.....	5
Les mesures de la SHQ et SCHL.....	6
Les mesures de la SCHL.....	7
Les numéros utiles .....	7
Les mesures pour les RPA.....	8

### La FROHQC, une équipe à votre service

- André Castonguay  
*Directeur général #322*
- Bruno Dion  
*Directeur général adjoint #326*
- Francine Julien  
*Agente d'accueil #111*
- Isabel Moreau  
*Directrice financière #427*
- Nadiia Makhlay  
*Adjointe à la directrice financière*
- Jean-Pierre Auclair (#224)  
*Directeur du développement*
- Charles Julien, T.P (#223)  
*Conseiller technique*
- Jocelyn Gagné (#225)  
*Inspecteur en bâtiment*

## AU-DELÀ DU CONFINEMENT dans les OBNL en habitation LA FROHQC RESTE EN SERVICE

Depuis les premières annonces gouvernementales du 12 mars 2020 jusqu'à l'annonce d'une politique de confinement à minima jusqu'au 4 mai, autant dire que notre horizon a changé vite.

Chaque organisme a pris des mesures pour s'adapter au mieux à la situation malgré que les informations aient été très nombreuses et que tout aille très vite. Vous trouverez dans ce bulletin la liste des mesures prises à date face à la pandémie.

La FROHQC et les fédérations partenaires se réunissent chaque semaine au sein du RQOH (Réseau québécois des OSBL) pour faire le point sur la situation.

Si un programme financier a déjà été annoncé pour les RPA, ce n'est pas le cas des organismes du type ACL-Volet 2 qui ont les mêmes obligations vis-à-vis de leurs locataires.

D'autres organismes pour des publics familiaux ou des clientèles spécifiques vont connaître des dépenses nouvelles pour accroître les heures d'entretien ménager ou gérer des loyers vacants.

Au-delà des légitimes préoccupations concernant la protection des aînés, les organismes qui se sont adressées à la Fédération nous ont souvent parlé des loyers et des logements vacants.

Loyers:

Cette crise est l'occasion de poursuivre les paiements par paiement pré-autorisés ou virements bancaires. Vous allez sans doute recevoir moins de loyers et, comme le Premier ministre l'a demandé, il faut être patient puisque les aides vont arriver plus tard.

Si les visites physiques des logements sont à éviter, plusieurs organismes continuent à faire des visites virtuelles et avec un beau succès. Mais cela dépend aussi du nombre de logements et de l'impact sur vos finances.

La Fédération reste à votre service si vous avez une hésitation dans l'interprétation de certaines mesures.

Au-delà des questions de gestion, il est très important de continuer à prendre des nouvelles de tous les locataires vulnérables que nous connaissons dans nos immeubles. Les appels d'amitié téléphonique sont plus que bienvenus en ce moment. Si vous avez besoin de soutien bénévole pour cela, la plateforme idéale pour cela reste <https://www.jebenevole.ca/>

**Prendre soin de nous :  
des outils et des trucs**



## SERVICE DE RÉPARATIONS & URGENCES POUR LES MEMBRES DE LA FROHQC

La FROHQC recommande à ses membres les services de m. Jacques Tremblay, entrepreneur qui œuvre dans le monde du logement social et communautaire depuis de nombreuses années.

M. Tremblay offre ses services aux résidences qui ont une réparation urgente à effectuer dans l'immeuble. Par urgence, on entend tout bris qui fait en sorte que l'eau coule (réservoirs d'eau chaude, bris de tuyaux, débordement etc.) ou qui peut mettre l'intégrité de votre immeuble en danger à court terme. M. Tremblay tient un inventaire assez complet des composantes nécessaires pour remplacer celles qui sont défectueuses. Il est également détenteur des cartes nécessaires pour effectuer ces réparations.

M. Tremblay est également équipé pour entrer sécuritairement dans vos immeubles (gants, masques, visières en plastiques pleine grandeur etc.). Les interventions devront se faire de façon sécuritaire tout en respectant la notion de distanciation sociale (au moins deux mètres de distance). M. Tremblay peut annuler toute intervention si ces précautions ne sont pas respectées pour assurer l'intégrité de tous.

M. Tremblay détient sa licence RBQ et tout l'équipement nécessaire pour vous venir en aide.

Ce service est disponible 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7.

### Tarifs :

Sur les heures de bureau : 48.00\$ l'heure taxes incluses

Entre 17h et 8h AM : 70.00\$ l'heure taxes incluses

**Jacques TREMBLAY**

**418-655-5678**



## DES INITIATIVES DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITÉ

Évidemment, les personnes ont toutes des façons de faire face au confinement.

L'ambiance anxiogène n'est pas toujours bien supportée.

Il est donc important de rester créatifs et d'imaginer des actions collectives en temps de pandémie.

- **Mini-Bingo de couloir:**  
On ouvre sa porte sans sortir de sa chambre et une personne au bout du couloir fait l'animation,
- **Visite organisée:**  
On peut parfois se parler depuis le balcon d'un salon avec sa famille.

Il nous faut rester créatif et imaginatif.

**Prendre soin de nous :  
des outils et des trucs**



## MESURES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La **Subvention salariale d'urgence du Canada** pourrait couvrir 75% des salaires des entreprises admissibles pour une période pouvant aller jusqu'à trois mois, rétroactive au 15 mars 2020. Elle s'adresse aux entreprises – incluant les organismes sans but lucratif – qui subissent une baisse de leurs revenus bruts d'au moins 30% en mars, en avril ou en mai, par rapport au même mois en 2019. A priori, peu d'OSBL d'habitation répondront à ce critère, puisque l'impact de la pandémie s'y traduit surtout par une augmentation des dépenses, et moins par une perte de revenus. Certains, comme ceux qui éprouveront des pertes locatives plus importantes, pourraient néanmoins y être admissibles.

Les informations sur cette mesure sont disponibles ici : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html>.

La **Subvention salariale temporaire pour les employeurs**, annoncée précédemment, demeure en vigueur. Cette mesure d'une durée de trois mois, rétroactive au 18 mars 2020, permet aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada.

La subvention équivaut à 10% de la rémunération versée du 18 mars 2020 au 19 juin 2020, jusqu'à concurrence de 1 375\$ pour chaque employé admissible et un montant maximum total de 25 000\$ par employeur.

À noter qu'il n'y a aucune formalité à compléter pour y avoir droit : l'employeur doit calculer lui-même le montant de la subvention et réduire d'autant son versement courant des déductions à la source. **Les OSBL d'habitation et les fédérations qui emploient du personnel salarié y ont donc tous droit.**

À noter que cette subvention ne pourra être cumulée avec la subvention salariale d'urgence de 75%, pour ceux qui auront droit à cette dernière.

Pour les détails et la façon de procéder, c'est là : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/campagnes/mise-a-jour-covid-19/foire-aux-questions-subvention-salariale-temporaire-petites-entreprises.html>.

### **Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes :**

Ce programme permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 40 000\$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif, en vue de les aider à payer leurs coûts de fonctionnement pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits en raison des répercussions économiques de la COVID-19. Là encore, c'est la baisse des revenus d'exploitation qui se trouve à être le principal critère d'admissibilité. Les organismes intéressés doivent communiquer avec leur institution financière pour en faire la demande.

Pour être admissibles, ils devront démontrer qu'ils ont payé entre 50 000\$ et 1 million de dollars en masse salariale totale en 2019.

À noter que le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25% du dit prêt, jusqu'à concurrence de 10 000\$.

## MESURES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) :

Le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle aide financière qui sera accordée aux « travailleurs essentiels » pendant la période de pandémie et qui vise à compenser la différence entre leur salaire et la Prestation canadienne d'urgence du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une aide offerte directement aux particuliers, qui devrait favoriser la rétention du personnel.

En principe, les salariés des OSBL d'habitation y seront admissibles puisqu'ils font partie du groupe des *travailleurs des services sociaux et communautaires* inclus dans le programme.

Ils pourront demander cette aide en ligne, mais seulement à partir du 19 mai, et recevront 100\$ pour chaque semaine de travail admissible, rétroactivement au 15 mars 2020, pendant un maximum de 16 semaines. Le premier versement est prévu pour le 27 mai 2020.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- travailler à temps plein ou à temps partiel dans un secteur lié aux services essentiels;
- gagner un salaire brut de 550\$ ou moins par semaine;
- avoir un revenu de travail annuel d'au moins 5 000\$ et un revenu total annuel de 28 600\$ ou moins;
- être âgé d'au moins 15 ans au moment où l'on fait la demande;
- résider au Québec le 31 décembre 2019 et prévoir d'y résider tout au long de l'année 2020.

Pour plus d'informations sur ce programme : <https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/details/167331/2020-04-03/>.

### **Bonification du Soutien à l'action bénévole :**

Le programme *Soutien à l'action bénévole*, qui permet aux députées et députés d'offrir un soutien aux organismes communautaires qui dispensent des services aux clientèles vulnérables, a vu son enveloppe budgétaire doubler pour l'année 2020-2021, passant de 10,4 à 20,4 millions \$. Les élus étant sollicités par une multitude d'organismes, les sommes qu'ils sont généralement en mesure d'allouer ne sont jamais très élevées, mais les OSBL d'habitation ayant besoin d'un coup de pouce additionnel dans les circonstances actuelles ne devraient pas hésiter à s'adresser à eux. Les demandes doivent être acheminées directement auprès des députées et députés.

## DES SOUTIENS EN ITINÉRANCE ET POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Le gouvernement du Canada a annoncé des investissements additionnels de 207,5 millions de dollars en soutien aux organismes de lutte à l'itinérance et à ceux qui viennent en aide aux femmes fuyant la violence fondée sur le sexe. Cela inclut 157,5 millions \$ dans le cadre du programme *Vers un chez-soi* (autrefois la Stratégie des partenariats de lutte à l'itinérance) et 40 millions \$ pour les centres d'aide et maisons d'hébergement.

Dans le premier cas, le financement dévolu au Québec « sera administré dans le cadre d'un nouvel accord Canada-Québec qui respecte les compétences et les priorités des deux gouvernements ». Pour ce qui est des sommes allouées aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, on spécifie que « Femmes et Égalité des genres Canada travaille également avec le gouvernement du Québec à la mise en œuvre de cette importante initiative ». En espérant que ces sommes, allouées pour répondre à une situation d'urgence, débloquent prestement.

## MESURES DE LA SHQ

### Moratoire sur les paiements hypothécaires :

La Société d'habitation du Québec a communiqué avec les deux prêteurs agréés, soit la Banque Nationale du Canada et la Caisse Desjardins, pour leur indiquer qu'elle ne s'opposerait pas aux demandes de moratoire sur les versements en capital et intérêts des prêts hypothécaires des organismes bénéficiaires des programmes AccèsLogis, Logement abordable et Achat-rénovation, d'une durée maximale de trois mois, soit pour la période entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2020. Les organismes prévoyant des difficultés financières sont invités à contacter dès maintenant leurs institutions financières pour convenir d'ententes.

### Logements vacants :

En dépit de la recommandation de procéder à des visites virtuelles, il est probable que la situation actuelle entraînera des délais pour la location des logements vacants. Le RQOH rappelle que les normes du Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis prévoient que le loyer reconnu continuera d'être versé aux organismes pour une période de trois mois suivant le mois où la vacance prend effet (ou de six mois lorsqu'il s'agit de logement temporaire de transition).

De façon exceptionnelle, la SHQ peut même autoriser une prolongation de cette période. Parlez-en avec votre conseiller en gestion de la SHQ.

### Services dans certains HLM privés :

La SHQ demande aux organismes qui gèrent des immeubles pour personnes âgées dans les HLM privés (projets du Programme sans but lucratif – privé) de « mettre en place tous les moyens nécessaires pour y contrôler les visites ». Elle précise que « ces moyens peuvent inclure un vigile à l'entrée des immeubles » et invite ces organismes à communiquer avec leur conseiller en gestion pour toute demande budgétaire.



## MESURES DE LA SCHL

### Report de paiements :

La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dit prête à accorder un report de paiements (capital et intérêts) pouvant aller jusqu'à six mois aux organismes qui ont contracté un prêt avec elle. Elle suggère aux organismes intéressés de prendre contact avec leur spécialiste en logement abordable pour en discuter, comme pour tout autre besoin en lien avec la situation exceptionnelle actuelle.

### Lancement reporté en septembre de l'Initiative fédérale de logement communautaire – phase 2 :

Le lancement de la phase 2 de l'Initiative fédérale de logement communautaire pour les organismes en fin de convention est reporté au 1<sup>er</sup> septembre. D'ici là, les subventions qui leur sont versées en vertu de leurs conventions continueront à l'être, sans interruption. Les organismes dont la convention devait échoir le 31 mars et qui ont signifié à la SCHL leur intérêt à participer à la phase 2 du programme recevront, dans les prochains jours, la nouvelle convention qui leur sera proposée, incluant les modalités de l'aide financière à laquelle ils auront droit. Le report du lancement de la phase 2 leur accordera le temps nécessaire pour pouvoir évaluer, à tête reposée, si cela leur convient.



## DES TÉLÉPHONES UTILÉS À AVOIR EN TEMPS DE CRISE

**Solitude, stress, détresse**  
**1-866-277-3553**

**Ligne Jeunes**  
**1-800-263-2266**

**Pairs aidant j'écoute**  
**1-800-425-9301**

**SOS Violence conjugale**  
**1-800-363-9010**

**Aide abus aînés**  
**1-888-489-2282**

**Agression sexuelle**  
**1-888-933-9007**

**Lignes d'écoute:**  
**Québec**  
**1-877-700-2433**

**Saint-Georges**  
**418-228-0001**

**Thetford-Mines**  
**418-338-5522**

**Littoral**  
**Montmagny-Lévis**  
**1-877-559-4095**

## DANS LES RPA SPÉCIFIQUEMENT

Le gouvernement du Québec a annoncé deux mesures cette semaine pour soutenir les résidences privées pour aînés (RPA certifiées) :

Une aide financière d'urgence de 40 millions \$ sera allouée aux 1 750 RPA, ce qui inclut les quelques 200 RPA OSBL : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/March2020/30/c8625.html>.

Cette aide pourra servir à l'embauche de personnel additionnel, au paiement des heures supplémentaires et à l'approvisionnement en équipements de protection et de désinfection. Elle sera modulée selon la taille de la résidence et sera versée directement aux résidences par les établissements du réseau (CISSS et CIUSSS). Les modalités de cette aide devraient être communiquées aux bénéficiaires dans le courant de cette semaine.

- Le gouvernement a également annoncé qu'il compensera les préposés œuvrant en RPA (on parle ici des résidences de catégories 3 ou 4 offrant des services d'assistance personnelle) afin de s'assurer qu'ils reçoivent un salaire adéquat supérieur à ce que leur procurerait l'une des mesures de remplacement de revenu d'urgence mises en place par le gouvernement fédéral. Cette compensation prendra la forme d'une prime de 4 \$ par heure travaillée et sera rétroactive au 13 mars 2020. La mesure s'appliquera pour la même durée que la Prestation canadienne d'urgence annoncée par le gouvernement fédéral, soit 16 semaines, et elle sera renouvelable au besoin. Encore là, les modalités de versement de cette aide restent à être précisées.

### Mise à jour des consignes :

Une nouvelle version des informations et consignes à l'intention des RPA vient par ailleurs d'être émise le MSSS. Vous pouvez la retrouver et la télécharger sur notre site Web : <https://rqoh.com/mise-a-jour-des-consignes-pour-les-residences-pour-aines/>.

Le document remplace celui qui avait été publié le 26 mars et intègre les consignes transmises antérieurement concernant les orientations à suivre en présence de cas probables ou confirmés dans les RPA.

